

## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20250707DEC060

Objet: Avenant n° 2 au marché n ° 2023-709 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts  
- Lot 11 " Faux plafonds "

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** le marché n° 2023-709 relatif au lot 11 "Faux plafonds" pour la construction du groupe scolaire Les Genêts conclu avec la société EMINI,

**CONSIDERANT** qu'en cours de chantier des prestations ont été supprimées,

### **DECIDE**

**Article 1** : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2023-709 :

- Titulaire : EMINI SARL – 69100 VILLEURBANNE
- Dénomination du marché : Construction du groupe scolaire Les Genêts
- Lot n° 11 : Faux plafonds
- Objet : Suppression de prestations
- Montant de l'avenant : - 959,12 euros H.T.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

**Article 3** : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 4** : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**



**Construction du Groupe Scolaire Les Genets**

**Lot n° 11 – Faux Plafonds**

**N° 2023-709**

**Avenant n°2**

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **EMINI**– 14 rue de la Digue–69100 VILLEURBANNE, Société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 895 074 847 représentée par son Gérant, Monsieur Elbasan EMINI, dûment habilitée à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

### Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 13/08/2023, la Ville de BRON a confié à la société EMINI le marché public n° 2023-709 relatif à la construction du Groupe Scolaire Les Genêts - Lot 11 : Faux Plafonds pour un montant de 186 269,66 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations ont été supprimées

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

### ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en moins-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Suppression de la prestation habillage acoustique mural en laine de bois 600x1200mm : - 959,12 euros H.T.

### ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces suppressions s'élève à – **959,12 € HT**.

### ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Avenant n°2	Marché initial + avenants
Montants en € H.T.	186 269,66 €	+ 6 180,00 €	- <b>959,12 €</b>	<b>191 490,54 €</b>
% augmentation		+ 3,32 %	- 0,52 %	+ 2,80 %

### ARTICLE 4 : RÉVISION DE PRIX

Les clauses de révision des prix ne s'appliquent que sur le marché initial. Le montant de l'avenant est donc conclu à prix ferme.

## ARTICLE 5 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A VILLEURBANNE 20/06/2025

EMINI

Le Maire,  
Jérémy BREAUD

**SAS EMINI**

Monsieur EMINI Elbasan

Gérant

14 rue de la Digue - 69100 VILLETURBANNE  
E-mail : emini@emini.fr - Tél : 06 77 43 96 42  
Siret : 809 382 542 00011

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025



ID : 069-216900290-20250707-20250707DEC060-AU